

NOUVEAU PLAN DE ZONES POUR BASSINS

La Municipalité de Bassins, il y a deux ans, s'est rendu compte que le plan des zones de la commune faisait la part trop belle à la construction sous ses diverses formes. Décision a donc été prise de le réduire à des dimensions plus modestes selon une procédure qui s'est révélée concluante et dont l'épilogue n'a pas été douloureux du tout.

Aujourd'hui, la même Municipalité soumet à l'enquête publique un nouveau plan de zones et un nouveau règlement sur la police des constructions, avec une échéance au 10 février prochain.

A vrai dire, s'il s'agit bien d'exposer en seconde instance des modifications aux précédents documents, on ne saurait dire qu'elles sont légion. Il en est pourtant quelques-unes d'essentielles, en particulier en ce qui concerne le règlement.

Au départ, on a voulu adapter le plan de zones aux dispositions de l'arrêté fédéral d'urgence de 1972 et à l'évolution de la construction en ces lieux, ne serait-ce que pour introduire dans un proche avenir des prescriptions spéciales dans différents quartiers. Le but de l'exercice, c'est de laisser à l'Exécutif une certaine maîtrise sur le développement de la commune et d'éviter l'enlaidissement du site. C'est ainsi, par exemple, que l'on en arrivera à un plan de quartier sur

les terrains à proximité de la grande salle dans le sens d'un aménagement rationnel.

En matière de réglementation, la Municipalité de Bassins propose de s'écarter de la loi de la proportionnalité entre la surface de la parcelle à bâtir et celle de la construction qu'elle est à même d'accueillir. Au lieu de s'en tenir à l'emprise au sol, en d'autres termes, et dans tous les cas, on prendra en considération la surface au plancher ou au niveau dans certains d'entre eux.

C'est la troisième fois en vingt ans que la commune de Bassins se penche sur ces problèmes. On doit cependant

reconnaître que les documents de 1961, déjà bien étudiés, ont rendu les services que l'on attendait d'eux. Depuis cette époque, cependant, les choses sont allées très vite et le moment est venu de s'inspirer des circonstances nouvelles, à la lueur de diverses expériences au demeurant profitables.

Si le règlement sur la police des constructions se présente ainsi sous un jour nouveau, on ne saurait en déduire que ses dispositions sont nettement plus sévères que les précédentes. En vérité, ce n'est nullement le cas et tout n'est qu'une question d'adaptation, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs. — (cp)

Arrondissement de Begnins-Gingins

QUATRE CANDIDATS DÉPUTÉS RADICAUX

Les membres du parti radical de l'arrondissement de Begnins-Gingins se sont réunis à La Rippe, sous la présidence de M. Gaston Christinet, de Gland, aux fins de désigner leurs candidats au Grand Conseil. Une bonne soixantaine de présences pour la circonstance et une liste complète de quatre noms, selon une tradition qui s'est révélée concluante au cours des

aux côtés de MM. Marc Ansermet, ancien syndic de Chésereux, agriculteur et commissaire professionnel aux apprentissages, Gaston Christinet, de Gland, ingénieur, directeur d'une entreprise électrique de La Côte, et Jean-Jacques Badan, syndic de Crasrier et commerçant.

L'assemblée ayant de se séparer a